



Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat
Ministère de l'Action et des Comptes publics

Bercy infos Particuliers

Les dates des soldes d'hiver en 2026

Écrit le 08/12/2025 LECTURE : 2 MINUTES

Conseils conso

Fêtes de fin d'année

Les dates des soldes sont fixées par la loi pour chaque saison. Retrouvez le calendrier des soldes d'hiver 2026, selon votre lieu de résidence.

Sur quelle période se déroulent les soldes d'hiver 2026 ?

Les dates des soldes sont déterminées conformément à l'article L. 310-3 du code de commerce et à l'arrêté du 27 mai 2019 .

Dans la majorité des départements métropolitains y compris en Corse, les soldes d'hiver se tiendront du mercredi 7 janvier 2026 à 8 heures du matin au mardi 3 février 2026 inclus.

La durée de chaque saison de soldes est fixée à quatre semaines.

À propos des soldes en ligne

Pour le commerce en ligne ou la vente à distance (e-commerce), les dates des soldes sont alignées sur les dates nationales du commerce traditionnel, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 spécifiques dans certains

départements ou collectivités d'outre-mer ?

Dans certains départements métropolitains et dans les départements et collectivités d'outre-mer, il existe **des dates de démarrage différentes pour les soldes d'hiver 2026 :**

- **Meurthe-et-Moselle** : du 2 janvier au 29 janvier 2026 inclus,
- **Meuse** : du 2 janvier au 29 janvier 2026 inclus,
- **Moselle** : du 2 janvier au 29 janvier 2026 inclus,
- **Vosges** : du 2 janvier au 29 janvier 2026 inclus,
- **Guadeloupe** : du 3 janvier au 30 janvier 2026 inclus,
- **La Réunion** : du 5 septembre au 2 octobre 2026 inclus,
- **Saint-Pierre-et-Miquelon** : du 21 janvier au 17 février 2026 inclus,
- **Saint-Barthélemy** : du 2 mai au 29 mai 2026 inclus,
- **Saint-Martin** : du 2 mai au 29 mai 2026 inclus.,

Source : annexe de l'arrêté du 27 mai 2019

À savoir

Pour La Réunion, les soldes d'été ont lieu avant les soldes d'hiver. Elles se tiendront du 7 février au 6 mars 2026.

Ressources complémentaires

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser ^

- Soldes : consommateurs, quels sont vos droits ?
- Droits du consommateur : les démarches à suivre en cas de litige avec une entreprise

En savoir plus sur les soldes ^

- Les dates des soldes sur le site de la direction générale des Entreprises
- Soldes : droit des consommateurs et obligations des commerçants sur le site de la DGCCRF

Ce que dit la loi

- Article L310-3 du code de commerce
- Arrêté du 27 mai 2019 fixant les dates et heures de début des soldes

Abonnez-vous à nos lettres Bercy infos :

Votre adresse email

Format attendu : nom.prenom@domaine.com

exemple : *nom.prenom@domaine.com*

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Afin de vous garantir la réception de nos informations et protéger vos données, nous utilisons un système d'abonnement en deux étapes.

Cliquez sur le lien contenu dans l'email que nous venons de vous envoyer pour confirmer votre inscription. Sans cette



A propos de Bercy infos | Retrouvez toutes nos fiches pratiques